

SÉANCE DU LUNDI 03 MAI 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 23
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 27 avril 2021

Affichage effectué le :

11 mai 2021

Mise en ligne le :

11 mai 2021

OBJET :

Vœu de soutien aux filières
agricoles suite à l'épisode du gel
du 07 avril 2021

N° 003557

Question N°10 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 9.4 « Vœux et
motions »

L'an deux mille vingt et un et le lundi trois mai à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : Rémi BOUYALA

RECU EN PREFECTURE

Le 06 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210503-D00355710-DE

Monsieur le Vice-Président délégué au développement des filières agricoles et des Circuit courts expose que dans la nuit du 07 au 08 avril 2021 une vague de froid dévastatrice s'est abattue sur notre territoire ravageant les vergers et surtout le vignoble avec de graves conséquences sur les bourgeons éclos prématurément qui ont été brûlés par ce froid exceptionnel. De fait, la quasi-totalité de l'espace agricole (25 000 hectares) a été impactée et les pertes de productions varient en moyenne entre 70 % et 90 %.

Notre agriculture est très fortement représentée par la filière viticole, en effet sur plus de 800 exploitations professionnelles, 85 % sont des exploitations viticoles. La vigne constitue donc un facteur prépondérant de notre identité et de notre dynamique territoriale et représente le deuxième PIB de notre Agglomération après le tourisme.

Cet évènement climatique a anéanti les efforts de toute une filière et impactera lourdement la récolte 2021, mais aussi très certainement celle de 2022. Il s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile où depuis des années, les aléas climatiques (canicule, mildiou, gelées ...) se succèdent aux contraintes politiques (taxe TRUMP) et sanitaires (COVID) qui ont fortement déstabilisées les équilibres budgétaires et financiers de nos producteurs. Cette fragilisation de nos exploitations explique pour partie que 86 % des viticulteurs de la CAHM ne souscrivent pas de contrat d'assurance. Leurs pertes et dommages ne seront donc pas couverts et les conséquences de ce gel vont s'avérer dramatiques pour bon nombre d'entre eux.

Face à une telle situation le gouvernement a annoncé le 17 avril dernier des mesures nationales de soutien exceptionnelles (report et exonération de charges sociales, activation du dispositif des calamités agricoles, création d'un fonds de solidarité spécifique ...). Aussi, de nombreuses collectivités et organisations professionnelles ont également manifesté leur intention de soutenir financièrement la filière agricole dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnelle. A cet égard et afin de fédérer les initiatives, le Président du Conseil Département de l'Hérault, monsieur Kléber MESQUIDA, a demandé à l'Etat de bien vouloir autoriser la création d'un fonds de solidarité départemental que les collectivités locales pourront abonder.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur le soutien à la création d'un fonds de solidarité départemental de l'agriculture suite à l'épisode de gel du printemps 2021.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE SOUTENIR** le projet de création d'un fonds de soutien départemental de l'agriculture ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au Conseil Départemental de l'Hérault.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#